

# *This is our way*

*Standards éthiques de Coloplast  
(Coloplast BEST)*



# Table des Matières

« AID - le test d'éthique professionnelle » - Un outil utile en cas de dilemme	7
Que se passe-t-il si je ne respecte pas le Coloplast BEST ?	8
Comment faire part de vos préoccupations ?	10
Le personnel est la clé de voûte de l'entreprise	13
Intégrité commerciale	20
Intégrité personnelle	28
Échanges avec les professionnels de santé	34
Les utilisateurs finaux et leurs organisations	39
Produire avec intégrité	43
Les actifs de la société et l'information	47
Explication des termes	54

**Le Coloplast BEST est notre Code de Conduite et tire son nom de « Business Ethical Standards » (standards éthiques)**

## Qui doit observer le Coloplast BEST ?

Tout le monde. Le Coloplast BEST s'applique à *l'ensemble* du personnel Coloplast à travers le monde, y compris aux cadres, dirigeants, responsables, employés ainsi qu'au conseil d'administration. Les tierces parties travaillant pour le compte de Coloplast (qu'elles soient engagées ou employées par Coloplast A/S ou par toute filiale ou société associée de Coloplast) sont également tenues de respecter les principes définis dans le Coloplast BEST et de se conformer à la législation applicable ainsi qu'aux exigences réglementaires et contractuelles.

Remarque : vous pouvez retrouver une explication des termes clés à la fin du Coloplast BEST. Dans la version électronique du Coloplast BEST, les termes clés renvoient à leur explication par un lien hypertexte. Vous n'avez qu'à cliquer sur le terme



**Vous avez un doute? Contactez votre responsable ou le service Éthique des affaires et conformité à: [businessethics@coloplast.com](mailto:businessethics@coloplast.com)**

Chers collègues,

Qu'est-ce qui fait la réputation de Coloplast ? Vous tous ! Plus qu'afficher notre vision, notre mission et nos valeurs, nous devons leur donner vie à travers nos actions, la manière dont nous considérons nos clients, nos utilisateurs et chacun d'entre nous, dans la façon dont nous développons nos produits et à travers nos décisions commerciales. Une bonne réputation est une condition préalable à notre soutien continu envers nos consommateurs, à la création de valeur commerciale et au fait d'être une entreprise où ses employés sont fiers de travailler.

Nous pouvons tous être fiers du fait que, depuis plus de 60 ans, Coloplast aide ses utilisateurs à vivre la vie qu'ils souhaitent, en fournissant des produits et services de qualité dans le domaine des soins intimes. Nous devons notre bonne réputation à notre travail acharné et notre détermination à toujours agir dans les règles, en faisant ce que nous croyons être juste, avec respect et intégrité. Il est primordial que cela reste ainsi.

#### **Nous sommes tous responsables de la réputation de Coloplast**

Nous nous devons tous d'entretenir et de protéger la réputation de Coloplast, tout en maintenant notre capacité opérationnelle. Cela signifie que nous devons nous conformer au Coloplast BEST, ainsi qu'à la législation et aux réglementations en vigueur sur nos marchés.

Nous devons rester vigilants et nous adapter invariablement aux nouvelles exigences, améliorer notre compréhension des risques éthiques professionnels et nous tenir prêts à relever ces défis de manière appropriée.

Le Coloplast BEST n'a pas vocation à se substituer au bon sens, mais vise à vous offrir un soutien afin que vous puissiez vous montrer à la hauteur de notre engagement envers les valeurs de Coloplast, ainsi qu'à l'éthique, à la législation et aux réglementations de nos activités à l'échelle mondiale.

#### **Le maître mot : communication**

L'intégrité et la confiance mutuelle sont les clés de notre réussite. Nous ne devons pas hésiter à demander de l'aide et des conseils lorsque nous sommes confrontés à un dilemme et signaler tout problème d'éthique professionnelle ou activité susceptible de nuire aux employés, à la réputation ou aux actifs de Coloplast.

Vos supérieurs et les responsables Conformité sont à votre écoute et sont là pour vous conseiller. Ils apporteront toujours leur soutien à ceux qui expriment leurs préoccupations en toute bonne foi. Toutes les questions et tous les dilemmes soulevés peuvent aider Coloplast à s'améliorer davantage, alors n'hésitez pas à nous en faire part.

La direction et le conseil d'administration de Coloplast approuvent ce Code de conduite. Nous sommes convaincus qu'avec votre aide, l'intégrité et l'honnêteté continueront à se répercuter dans nos activités, et que nos valeurs et notre bonne réputation demeureront sur le long terme.

Merci de contribuer à faire de nous l'une des entreprises les plus éthiques au monde !

Cordialement,  
Kristian Villumsen  
PDG

*« Le business sans  
intégrité n'est pas le  
business de  
Coloplast »*

*\*Business without integrity is not Coloplast business*

# Nos actions doivent refléter nos valeurs

Proximité – pour mieux comprendre

Passion – pour faire la différence

Respect et responsabilité – pour nous guider



Chez Coloplast, chacun de nous représente et fait partie d'une entreprise de soins de santé mondiale à la pointe de l'innovation, dont la mission consiste à améliorer la qualité de vie des personnes qui souffrent d'altérations physiques intimes. Afin d'effectuer et de mener à bien cette mission, nos actions doivent refléter nos valeurs, et ce, sans exception ni excuse.

Notre entreprise compte plus de 12 000 employés répartis dans plus de 40 pays à travers le monde.

Le Coloplast BEST nous aide à atteindre l'excellence sur la scène mondiale en tant qu'entreprise éthique. Ce guide nous aide à agir de manière professionnelle lorsque notre connaissance de ce qui doit être fait est mise à l'épreuve.

Bien qu'utile, le guide Coloplast BEST peut ne pas répondre à toutes les questions éthiques qui se présenteront. Il est donc important que nous fassions preuve de discernement et de bon sens en tout temps.

« AID - le test d'éthique professionnelle » - Un outil utile en cas de dilemme

Votre AIDe pour BEST		
Évaluation de l' <b>A</b> ction	Évaluation de l' <b>I</b> mpact	Prise de <b>D</b> écision
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Est-ce légal ?</li> <li>• Mon comportement est-il conforme au Coloplast BEST ?</li> <li>• Est-ce conforme à la mission, à la vision et aux valeurs de Coloplast ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quel sera l'impact sur les utilisateurs, consommateurs, professionnels de santé, partenaires commerciaux, actionnaires, organismes de réglementation gouvernementaux, employés et autres intervenants de Coloplast ?</li> <li>• Comment cela peut-il affecter la réputation de Coloplast ?                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Cela poserait-il un problème que mon comportement soit exposé dans les médias ?</li> <li>○ Parlerais-je volontiers de cela à mes collègues ou à des personnes extérieures à Coloplast ?</li> </ul> </li> </ul>	 <p>Si vous répondez « oui » aux questions de l'évaluation ET que votre décision tient compte des intérêts de toutes les parties prenantes, veuillez poursuivre</p>
		 <p>Si vous n'êtes pas certain de la marche à suivre, consultez votre supérieur, l'un de nos responsables de la conformité ou le service juridique local.</p>



# Que se passe-t-il si je ne respecte pas le Coloplast BEST ?

Tout comportement illicite ou contraire à l'éthique peut exposer Coloplast à des sanctions civiles et/ou pénales, à des sanctions du secteur industriel, porter atteinte à sa réputation et peut donc nuire à toute personne travaillant pour Coloplast.

Si vous violez le Coloplast BEST, vous risquez personnellement (suivant la gravité de l'infraction) des pénalités, des poursuites pénales et des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement dans les cas les plus graves.

De même, tout fournisseur, distributeur ou autre partenaire commercial travaillant pour le compte de Coloplast ne respectant pas les principes énoncés dans le Coloplast BEST s'expose à des dommages civils, à des poursuites pénales et/ou à la résiliation de son contrat.

Veuillez immédiatement contacter votre supérieur si vous réalisez que vous avez commis une erreur ou si vous vous apercevez d'une violation du Coloplast BEST afin de trouver une solution au problème.

Si vous préférez ne pas partager vos préoccupations avec votre hiérarchie, veuillez-vous adresser à l'un des services suivants :

- Service Éthique des affaires et conformité local ou global
- Service juridique local ou global
- Service des ressources humaines local ou global

Vous pouvez également signaler votre préoccupation via la ligne d'alerte pour l'éthique.





# Comment faire part de vos préoccupations ?

Coloplast favorise une culture ouverte et honnête, où les employés sont libres de poser leurs questions, faire part de leurs inquiétudes et où chacun est responsable du maintien de l'intégrité et de la réputation du groupe.

Le fait de poser des questions, faire part de ses préoccupations et chercher activement à clarifier nos choix ou actions nous aide à cerner les problèmes et à éviter les risques plus efficacement. Si vous voulez faire part de vos inquiétudes ou signaler une violation du Coloplast BEST ou de toute autre directive, la première chose à faire est d'en parler à votre supérieur.

Si vous préférez ne pas partager vos préoccupations avec votre hiérarchie, veuillez-vous adresser à l'un des services suivants :

- Service Éthique des affaires et conformité local ou global
- Service juridique local ou global
- Service des ressources humaines local ou global

Vous trouverez la liste mise à jour des contacts sur le site intranet Éthique des affaires et conformité.

N'oubliez pas qu'il vaut toujours mieux demander conseil que compromettre votre réputation ou celle de Coloplast. Ne fermez jamais les yeux sur un méfait.

Il n'est pas toujours facile de se manifester en cas de dilemme éthique. C'est pourquoi Coloplast a mis en place une ligne d'alerte pour l'éthique gérée par un tiers indépendant. Toute préoccupation peut être signalée de manière anonyme sur cette ligne (consulter la politique relative à la ligne d'alerte pour l'éthique).

## Responsables et enquête

Les responsables et superviseurs ont la responsabilité fondamentale de donner l'exemple et de veiller à ce que les employés comprennent les attentes et soient impliqués. Toute personne occupant un poste de direction est tenue de comprendre et de communiquer les attentes de Coloplast, et d'informer le service Éthique des affaires et conformité en cas de violation potentielle d'une loi ou réglementation, du guide Coloplast BEST, ou d'une politique interne. Tout signalement d'infraction potentielle est pris au sérieux et traité en conséquence au moyen d'une enquête, voire de mesures correctives visant à régler le problème, tirer un enseignement des erreurs et éviter qu'elles ne se reproduisent. Le groupe de la ligne d'alerte et le service Éthique des affaires et conformité dirigeront toute enquête sur les violations présumées du guide BEST. Vous n'êtes pas autorisé à mener une enquête de votre propre chef. En cas d'enquête, chacun est tenu de coopérer, de préserver la confidentialité de l'affaire et de protéger le personnel concerné.

## Aucunes représailles

Coloplast ne tolère aucune représailles contre un employé soulevant une préoccupation de bonne foi, ou contre des employés participant à une enquête. Tout comportement assimilé à des représailles aura des répercussions telles que des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

### **Vous pouvez faire la différence !**

Nous sommes tous tenus de respecter les valeurs de Coloplast au quotidien. Cela passe par le maintien d'un dialogue ouvert et constructif en cas de doute, et par la communication de toute préoccupation liée à nos activités professionnelles. Soulever une question d'éthique professionnelle s'inscrit dans notre engagement à agir avec intégrité dans tous les aspects de nos activités et à promouvoir une culture du respect de l'éthique professionnelle.

# Coloplast Hotline Éthique

*“Chez Coloplast, nous voulons que tous les employés sachent qu’ils ont la possibilité de s’exprimer s’ils ont des préoccupations et qu’ils peuvent se sentir totalement en sécurité lorsqu’ils le font, sans crainte de représailles. Nous encourageons tous nos employés à en parler chaque fois qu’ils soupçonnent une inconduite pouvant nuire à Coloplast, à ses employés ou sa réputation.”*

Kristian Villumsen  
PDG

La plateforme est disponible ici:  
<https://ethicshotline.coloplast.com/> L’application peut être téléchargée depuis l’App store et Google Play – cherchez ‘Coloplast Ethics Hotline’



# Le personnel est la clé de voûte de l'entreprise

Le personnel est la clé de voûte de Coloplast : les employés caractérisent notre entreprise et sont les ambassadeurs de nos valeurs, tant en interne qu'en externe. Il est extrêmement important de créer un environnement de travail sain, sûr et diversifié où les employés convertissent leur passion en solutions concrètes pour les clients et utilisateurs de Coloplast.

## Droits de l'homme et droits des travailleurs

Notre responsabilité en matière de droits de l'homme et du travail se traduit notamment par notre engagement en faveur du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et dans notre politique de respect des droits de l'homme.

Nous reconnaissons que les entreprises peuvent avoir un impact positif ou négatif sur l'application des droits de l'homme et qu'elles ont donc la responsabilité d'identifier et de traiter toute répercussion négative dont elles pourraient être à l'origine, ou qui pourrait être liée à leurs relations ou activités.

Nous nous engageons par conséquent à respecter les droits de l'homme à travers les relations avec nos employés, au sein de notre chaîne d'approvisionnement, des communautés dans lesquelles nous opérons, ainsi qu'envers les utilisateurs de nos produits et services.

À travers notre gestion des ressources humaines, nous offrons des conditions de travail équitables à nos employés, en respectant leurs droits (tels que celui de travailler dans de bonnes conditions), ainsi qu'en préservant leur droit à la vie de famille, au repos et aux loisirs, conformément à la législation du travail et aux bonnes pratiques applicables.

Nous attendons de nos partenaires commerciaux et stratégiques qu'ils comprennent et respectent nos attentes en matière de droits de l'homme. Nous comptons également sur eux pour informer les employés de Coloplast, directement ou par le biais de la ligne d'alerte pour l'éthique, si ces attentes ne sont pas satisfaites. En cas de problème, nous privilégions le dialogue et la collaboration afin de déterminer les mesures pratiques à mettre en place pour répondre aux besoins d'amélioration. Si de telles mesures ne peuvent être identifiées, ou si le partenaire commercial ne met pas en œuvre les mesures appropriées, la relation commerciale peut s'en trouver affectée.

Tout partenaire commercial peut demander de l'aide et des conseils concernant la mise en œuvre des normes d'éthique professionnelle de Coloplast, ainsi que signaler une potentielle violation de la conformité en lien avec une activité du groupe, en contactant directement le service Éthique des affaires et conformité de Coloplast.

Le principal impact positif des produits et services Coloplast pour les communautés et les utilisateurs est de soutenir leur droit à la meilleure santé possible.

Les droits de l'homme et des travailleurs couvrent un large éventail de questions et de thèmes. Les sections suivantes témoignent de notre engagement à offrir un environnement de travail bienveillant, à préserver la santé et la sécurité de nos employés, à minimiser notre empreinte environnementale et plus encore.

## DROITS DE L'HOMME

Toujours	Jamais
<ul style="list-style-type: none"><li>• Se familiariser avec notre politique en matière de droits de l'homme</li><li>• Respecter nos politiques et processus de diligence raisonnable envers les tiers collaborant avec nous</li><li>• Signaler toute violation potentielle ou avérée via notre système de gestion des alertes (par ex., la ligne d'alerte pour l'éthique)</li><li>• Éviter ou limiter les impacts négatifs sur les droits de l'homme</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Choisir des partenaires commerciaux ne tenant pas compte de leurs responsabilités à l'égard des droits de l'homme et des travailleurs</li></ul>

### Diversité, égalité des chances et non-discrimination

En tant qu'organisation mondiale, nous respectons et encourageons la diversité et l'intégration. Coloplast souhaite que tous ses employés aient le sentiment d'appartenir à l'organisation et qu'ils aient des chances égales de poursuivre une carrière sans distinction de sexe, d'âge, de race, de nationalité, d'appartenance ethnique, de croyance religieuse, d'orientation sexuelle ou de handicap physique. Valoriser et respecter l'individu fait partie de notre ADN et favorise l'activité, l'innovation et l'engagement à court et à long terme.

Nous avons chez Coloplast une culture de l'intégration qui favorise et améliore la diversité à tous les niveaux de l'organisation. Nous ne tolérerons aucun type de discrimination ni de harcèlement. Nous nous engageons à traiter de manière juste et équitable tous nos employés, ainsi que toutes les personnes à la recherche d'un emploi chez Coloplast.

## DIVERSITÉ, ÉGALITÉ DES CHANCES ET NON-DISCRIMINATION

Toujours	Jamais
<ul style="list-style-type: none"><li>• Agir avec décence et respect pour la dignité d'autrui</li><li>• Respecter les idées, opinions et cultures différentes</li><li>• Laisser les compétences, l'expérience et le talent orienter vos décisions en matière de recrutement, de rémunération et de développement professionnel</li><li>• Vérifier vos préjugés involontaires lors de vos prises de décisions, du recrutement de personnel et de l'évaluation des performances</li><li>• Signaler tout comportement qui exclut les autres sur votre lieu de travail</li><li>• Informer votre supérieur ou directeur des ressources humaines si vous ou un autre employé êtes victime de discrimination ou de harcèlement sur le lieu de travail</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Discriminer quiconque sur le lieu de travail en raison de sa race, sa couleur de peau, son âge, son sexe, sa nationalité, son origine sociale ou ethnique, sa religion, son handicap, son orientation sexuelle, son statut marital, ses problèmes médicaux, ses données génétiques ou toute autre catégorie mentionnée dans une réglementation pertinente</li><li>• Harceler ou encourager le harcèlement de quiconque, ou ignorer un tel cas</li><li>• Accepter le harcèlement d'autrui</li></ul>



### Responsabilité des cadres

Tout responsable de collaborateurs doit donner l'exemple et favoriser l'éthique et l'intégrité au travail. Nous comptons sur les responsables pour démontrer un engagement ferme envers notre mission et envers le Coloplast BEST à travers leurs discours et leurs actions.

### RESPONSABILITÉ DES CADRES

Toujours	Jamais
<ul style="list-style-type: none"><li>• Donner l'exemple et montrer clairement votre engagement en faveur de la conformité</li><li>• Garantir la conformité et promouvoir la responsabilité personnelle chez les autres</li><li>• S'assurer que les membres de l'équipe comprennent et assument leurs responsabilités afin de respecter le Coloplast BEST, les politiques et procédures de l'entreprise, ainsi que les lois et réglementations applicables</li><li>• Intégrer l'intégrité et la conformité comme facteurs dans l'évaluation des employés</li><li>• Créer un environnement « ouvert au dialogue » où les subordonnés directs et autres employés n'hésitent pas à poser des questions, exprimer leurs préoccupations ou signaler une faute professionnelle potentielle ou avérée</li><li>• Orienter vers le service Éthique des affaires et conformité pour examiner toute préoccupation en vue d'un traitement ultérieur</li><li>• S'assurer que votre équipe est consciente qu'aucune forme de représailles ne saurait être tolérée par Coloplast pour avoir posé des questions ou soulevé un problème de bonne foi</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Exercer des représailles ou accepter les représailles de tiers envers un employé qui a posé des questions ou exprimé une préoccupation</li><li>• Hésiter à poser des questions ou à exprimer des préoccupations via le système approprié (y compris, son supérieur, un responsable de la conformité ou la ligne d'alerte pour l'éthique)</li><li>• Mener des enquêtes sur l'éthique professionnelle sans consulter le service Éthique des affaires et conformité de l'entreprise</li></ul>

### Hygiène et sécurité

Nous travaillons dans l'espoir que personne ne soit blessé pendant son travail. Nous nous efforçons de sensibiliser l'ensemble de l'organisation à la santé et la sécurité, et nous nous engageons à fournir un environnement de travail propice au bien-être de nos employés. Nous nous conformons aux normes internationales<sup>1</sup> relatives à la santé et à la sécurité au travail afin

<sup>1</sup> Norme OHSAS 18001

de nous assurer que nous respectons les mêmes règles à l'échelle mondiale et améliorons continuellement nos performances.

Nous prenons systématiquement en compte les questions de santé et de sécurité lorsque nous développons de nouveaux produits et de nouvelles méthodes de production, et lorsque nous créons de nouveaux sites ou rénovons des installations existantes. Nous tenons compte des commentaires de nos collègues, partenaires commerciaux et autres parties prenantes afin d'améliorer les conditions de travail, et nous assumons la responsabilité de garantir la santé et la sécurité au travail.

En tant que leaders, tous les responsables Coloplast sont garants de la santé et de la sécurité au sein de leur unité. Ils doivent s'assurer que leurs employés comprennent leur rôle dans le maintien et l'amélioration de l'environnement de travail chez Coloplast. Les responsables doivent également s'assurer que leurs employés ont accès aux instructions, aux formations et aux ressources nécessaires à l'accomplissement de leur travail en toute sécurité. Pour obtenir de plus amples informations à ce sujet, veuillez contacter le service Environnement, Santé et Sécurité.

Nous accordons de l'importance à la sécurité des déplacements. Les employés voyageant pour le compte de Coloplast doivent respecter les politiques de l'entreprise en matière de [sécurité des déplacements](#).

## HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Toujours	Jamais
<ul style="list-style-type: none"><li>• Se comporter de manière sûre (non dangereuse)</li><li>• Agir si vous remarquez un acte ou une situation dangereuse afin de garantir votre sécurité et celles de vos collègues</li><li>• Être particulièrement vigilant lorsque vous recevez des personnes qui ne connaissent pas nos installations</li><li>• Se familiariser avec les comportements sûrs à adopter chez Coloplast :<ul style="list-style-type: none"><li>- Toute faute doit être signalée</li><li>- Réfléchissez à deux fois</li><li>- Ne restez pas indifférent</li></ul></li><li>• Comprendre et respecter les exigences de Coloplast en termes de sécurité et de santé en vue de gérer les risques et les dangers potentiels liés à votre travail</li><li>• Respecter les exigences locales relatives au signalement des accidents, des blessures et des conditions de travail dangereuses</li><li>• Participer activement à l'amélioration de votre environnement de travail</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ignorer les instructions en matière de santé, de sécurité et d'utilisation des équipements</li><li>• Hésiter à poser des questions si vous avez des doutes sur les consignes en matière de santé et de sécurité</li><li>• Prendre des raccourcis ne tenant pas compte des procédures de sécurité dans un souci d'« efficacité »</li><li>• Fermer les yeux sur un problème de sécurité</li></ul>



# Intégrité commerciale

Notre valeur « Respect et Responsabilité » exige que chacun d'entre nous agisse toujours de manière intègre.

## Anti-corruption

Notre politique en matière de corruption est claire : nous condamnons la corruption ou toute forme de comportement corrompu, de la part d'un employé de Coloplast ou d'un tiers agissant en notre nom.

En règle générale, nous ne devons jamais offrir à un tiers quoi que ce soit qui puisse être perçu comme une tentative d'influencer sa décision concernant l'achat, l'utilisation, la vente ou la recommandation de nos produits.

Il nous est interdit d'offrir, de promettre, de faire ou d'autoriser, directement ou indirectement, le versement d'argent ou tout autre actif de valeur, y compris, mais sans s'y limiter, des opportunités commerciales, des contrats favorables, des faveurs en vue d' :

- influencer le jugement ou la conduite de toute personne, client ou entreprise ;
- obtenir ou conserver un marché ;
- influencer tout acte ou décision d'un fonctionnaire ; ou
- obtenir un avantage.

## ZÉRO corruption

Refusez en toute circonstance les pots-de-vin ; si un pot-de-vin vous est offert ou demandé, signalez-le immédiatement à votre supérieur. Les supérieurs doivent ensuite signaler l'incident au service Éthique des affaires et conformité.

Vous trouverez une liste mise à jour des contacts dans le monde entier sur le [site intranet du service Éthique des affaires et conformité](#)

Coloplast considère les [paiements de facilitation](#) comme des pots-de-vin. Refusez toujours de verser des paiements de facilitation. Si vous êtes invité à en effectuer un, expliquez que ces derniers sont contraires à nos politiques et informez votre supérieur de la demande.

Vous êtes tenu de refuser tout pot-de-vin ou promesse de pot-de-vin visant à influencer une décision commerciale.

## ANTI-CORRUPTION

Toujours	Jamais
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signaler tout pot-de-vin qui vous est offert ou demandé</li> <li>• Respecter la législation locale et les codes de conduite en vigueur s'ils s'avèrent plus stricts que le Coloplast BEST</li> <li>• Ne fournir un avantage à un partenaire commercial que si les conditions suivantes sont remplies :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• la réglementation ou législation locale applicable le permet</li> <li>• cet avantage est transparent et correctement consigné dans les livres et registres de l'entreprise</li> <li>• il ne s'agit PAS d'un pot-de-vin ou d'un paiement de facilitation et ne peut être considéré comme une tentative de pot-de-vin</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer ou octroyer des pots-de-vin ou toute autre forme d'avantage indu, y compris des <u>paiements de facilitation</u>, à des fonctionnaires ou à nos partenaires commerciaux</li> <li>• Recevoir ou accepter des pots-de-vin ou d'autres formes d'avantages indu de la part d'un partenaire commercial ou autre</li> <li>• Payer un comité d'appel d'offres dans le but de remporter illégalement un appel d'offres ou d'obtenir des informations privilégiées</li> <li>• Payer des <u>professionnels de santé</u> pour chaque nouveau patient, nouvelle sortie de patient ou prescription</li> <li>• Payer des professionnels de santé ou des agents publics afin qu'ils choisissent nos produits</li> <li>• Payer afin d'obtenir illégalement un enregistrement, un permis, ou de faire passer des produits sur une liste de remboursement, etc.</li> <li>• Ne jamais associer de cadeaux, de marques d'hospitalité, etc. à l'utilisation ou à la recommandation passée, présente ou potentiellement future de produits Coloplast</li> <li>• Acceptez tout actif de valeur, ou la promesse d'en obtenir un, afin d'orienter vos décisions (par ex., le choix d'un fournisseur, d'un distributeur, etc.)</li> </ul>

### Collaboration avec des tiers

Nous devons toujours agir avec intégrité lorsque nous traitons avec des tiers. Il nous faut pour cela procéder de manière équitable et établir des normes élevées en matière d'éthique et de qualité. Nous nous efforçons de ne travailler qu'avec des tiers maintenant les mêmes normes élevées que nous.

Avant toute collaboration avec un partenaire commercial ou un intermédiaire pour le compte de Coloplast, nous devons nous assurer que ce tiers s'engage à respecter des normes éthiques semblables aux nôtres. Nous devons évaluer soigneusement nos partenaires commerciaux et les sensibiliser aux attentes de Coloplast avant de traiter avec eux. À titre d'exemple, les partenaires

de distribution avec lesquels nous travaillons étroitement doivent adopter notre [Code de conduite du distributeur](#).

Tout partenaire commercial peut demander de l'aide et des conseils concernant la mise en œuvre du Coloplast BEST, ainsi que signaler une potentielle violation de la conformité en lien avec une activité du groupe, en contactant directement le service Éthique des affaires et conformité de Coloplast. Tout problème peut également être soulevé via notre ligne d'alerte pour l'éthique.

En cas de non-respect des lois, réglementations, codes de l'industrie, conditions contractuelles ou normes généralement établies en matière de relation avec un partenaire commercial, Coloplast déterminera les mesures correctives appropriées avec ce dernier. Si de telles mesures ne peuvent être identifiées, ou si le partenaire commercial n'est pas disposé à mettre en œuvre les mesures appropriées, la relation commerciale peut s'en trouver affectée jusqu'à être close.

#### COLLABORATION AVEC DES TIERS

Toujours	Jamais
<ul style="list-style-type: none"><li>• Déterminer la présence de conflits d'intérêts potentiels ou avérés avant de faire appel à un tiers</li><li>• Sélectionner des tiers qualifiés et réputés pour leur qualité et leur intégrité</li><li>• S'assurer que tous les accords avec les tiers respectent nos politiques et que nos processus internes (par ex., la diligence raisonnable des tiers) sont respectés</li><li>• Se rappeler que Coloplast pourrait être tenu responsable de toute violation des lois anti-corruption même si nous ne savions pas, mais aurions dû savoir, qu'un tiers agissant en notre nom réalisait des paiements illégaux à un fonctionnaire</li><li>• Offrir aux tiers la possibilité d'une concurrence loyale pour nos activités</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Retenir les services d'un tiers pour effectuer quoi que ce soit d'illégal ou d'inapproprié ; on ne peut pas demander à d'autres de faire ce qu'il nous est interdit</li><li>• Engager un tiers qui ne fournit pas de véritable service</li><li>• Effectuer des paiements à un tiers qui excèdent la juste valeur marchande du service rendu</li><li>• Engager un tiers sans contrat écrit, valide et adéquat</li><li>• Ignorer la non-conformité ou le comportement illégal d'un tiers</li></ul>

#### Activités et soutien politique

Coloplast respecte le droit de mener des activités politiques à titre personnel. Vous devez néanmoins utiliser votre temps libre et votre propre argent pour l'exercice d'une telle activité, sans jamais utiliser les installations ou les ressources de Coloplast pour soutenir des candidats ou des partis politiques.

Vous ne devez jamais donner l'impression que Coloplast soutient ou appuie un candidat, une campagne ou un sujet dans lequel vous êtes personnellement impliqué.

Coloplast n'apporte pas son soutien financier à des partis ou campagnes politiques, mais l'entreprise peut soutenir des organisations tierces qui fournissent un appui, tel que des associations professionnelles ou des groupes de réflexion politique.



### Législation relative aux restrictions commerciales et aux contrôles à l'exportation

Coloplast s'engage à respecter les lois qui restreignent le commerce et l'exportation vers certains pays, organisations et personnes. Nous savons que ces restrictions peuvent également s'appliquer au commerce au sein des établissements Coloplast, ainsi qu'aux transactions avec nos fournisseurs, nos fabricants et nos partenaires commerciaux.

Si vous participez à l'importation ou à l'exportation de marchandises, vous devez vous assurer que les opérations sont conformes à la législation relative aux restrictions commerciales et aux contrôles à l'exportation.

Si vous avez des questions ou des préoccupations relatives aux législations sur le contrôle à l'importation et à l'exportation, veuillez contacter le service juridique ou service Éthique des affaires et conformité.

### Dons de bienfaisance et parrainages

Coloplast apporte régulièrement son soutien aux communautés et associations locales, à la communauté scientifique et à d'autres organisations philanthropiques au moyen de dons et de parrainages. Ces contributions ont pour vocation d'encourager le développement et le bien-être des communautés, sans jamais être utilisées ou donner l'impression d'être utilisées pour servir de couverture à un acte de [corruption](#).

Tout bénéficiaire de tels dons ou parrainages, ainsi que l'engagement de Coloplast envers ce dernier, doivent toujours être soigneusement évalués pour éviter tout risque éventuel. Consultez si besoin les politiques applicables (y compris la politique de Coloplast en matière de dons) et rappelez-vous que votre filiale peut disposer d'un processus interne pour traiter les dons. En cas de doute quant à la légitimité d'un don ou d'un parrainage, consultez le service Responsabilité d'entreprise ou Éthique des affaires et conformité.

## DONS ET PARRAINAGES

Toujours	Jamais
<ul style="list-style-type: none"><li>• Vous assurer que tous les dons et parrainages sont transparents et consignés dans les livres et registres de Coloplast</li><li>• N'accorder des dons qu'à des organisations ou à des institutions (jamais à un particulier) et toujours respecter les lois et réglementations en vigueur</li><li>• Transmettre des rapports adéquats des parrainages/dons aux autorités publiques si ces rapports sont requis par la législation locale et/ou les normes applicables du secteur</li><li>• Consulter la section relative aux rapports avec les <a href="#">professionnels de santé</a> si vous voulez apporter votre soutien à un professionnel de santé ou à un événement destiné aux professionnels de santé</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Offrir ou accorder des dons et parrainages dans l'espoir que Coloplast en tire un <a href="#">avantage indu</a></li><li>• Accorder des dons à des particuliers</li><li>• Ne jamais associer un don à l'utilisation ou à la recommandation passée, présente ou potentiellement future de produits ou de services de Coloplast ou à des promesses d'influence ou de résultat</li></ul>

### Transparence

Toute relation avec toutes les parties prenantes doit reposer sur les normes de transparence les plus strictes : lorsque nous agissons au nom de Coloplast, nous devons toujours nous présenter aux fonctionnaires, aux partenaires commerciaux ou autres parties prenantes et indiquer notre lien avec Coloplast.

### Libre concurrence

Coloplast prône sans restriction les principes de libre concurrence, car nous estimons que notre gamme de produits est suffisamment attractive pour nous imposer face à la concurrence de manière loyale.

Nous nous engageons à respecter l'ensemble des dispositions légales applicables en matière de concurrence et d'entente (loi antitrust), et nous soutenons et respectons tous les efforts déployés afin de promouvoir une concurrence libre et loyale. Coloplast exige pour cela que ses employés connaissent et respectent les principes fondamentaux en matière de concurrence.

Gardez à l'esprit que nous ne devons jamais accepter d'entente ou de coopération avec des concurrents de quelque manière que ce soit dans le but de fixer des prix, d'établir un prix minimum ou de s'entendre sur d'autres conditions d'approvisionnement importantes. Nous ne devons pas non plus nous entendre avec nos concurrents sur l'attribution de quotas de production ou de vente, pour répartir les marchés en nous partageant des clients ou des territoires, ou quoi que ce soit d'autre afin de « réguler le marché ». Veuillez également noter que le simple échange d'informations commercialement sensibles entre concurrents peut être considéré comme déloyal et peut entraîner de lourdes amendes. Lorsque vous assistez à des événements ou à des réunions organisées par des associations professionnelles, ne discutez ou n'échangez jamais d'informations sensibles sur la concurrence.

### Demandez conseil

Les peines pour violation des lois de la concurrence sont lourdes. N'hésitez pas à demander conseil à votre supérieur ou au service juridique global si vous avez des questions ou préoccupations concernant la concurrence ou les lois antitrust. Vous pouvez également obtenir de plus amples informations en consultant la politique de Coloplast en matière de droit de la concurrence.

### CONCURRENCE LOYALE

Toujours	Jamais
<ul style="list-style-type: none"><li>• Respecter l'ensemble des dispositions légales applicables en matière de concurrence et d'entente</li><li>• Toujours impliquer le service juridique global si des concurrents, des autorités, des distributeurs, des fournisseurs ou d'autres parties prenantes soulèvent des questions pouvant affecter la concurrence</li><li>• Toujours répondre aux appels d'offres et aux demandes de propositions indépendamment de nos concurrents</li><li>• Recueillir uniquement des informations sur les concurrents qui proviennent de sources licites et en utilisant des moyens éthiques</li><li>• Demander conseil à votre supérieur ou au service juridique global si vous avez des questions ou préoccupations concernant la concurrence ou les lois antitrust</li><li>• Procéder à des comparaisons équitables et justes entre nos produits/services et ceux de nos concurrents</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conclure des contrats, des pratiques coordonnées ou des ententes susceptibles d'entraver la concurrence</li><li>• Échanger des informations commercialement sensibles avec des concurrents, à moins d'avoir obtenu au préalable un aval juridique</li><li>• Divulguer à nos concurrents des informations sur nos prix ou des informations qui pourraient affecter la tarification</li><li>• Désavantager de manière injustifiée nos partenaires commerciaux, en particulier sur les marchés où Coloplast détient une position dominante</li><li>• Dénigrer ou faire de fausses déclarations concernant les offres de nos concurrents</li><li>• Discuter ou échanger des informations sensibles sur la concurrence lors d'événements ou de réunions d'associations professionnelles</li><li>• Recourir à des méthodes inappropriées ou illégales pour recueillir des informations sur la concurrence</li></ul>

# Quels types de problèmes peuvent entraver la libre concurrence ?

Tout ce qui peut influencer la stratégie tarifaire, créer une situation de monopole sur un marché, constituer un abus de position dominante ou entraîner la répartition des marchés entre les concurrents, peut entraver la libre concurrence.

Voici des exemples de concurrence déloyale et d'ententes que vous devez signaler à votre supérieur ou au service juridique global :

- Des politiques tarifaires concertées entre concurrents ou des pratiques d'entente envers des distributeurs
- Des conditions commerciales concertées
- Le partage de marchés ou la répartition des territoires de vente
- Les boycotts ou la rupture brutale de relations commerciales avec des clients
- La vente de produits à des prix extrêmement bas (inférieurs aux coûts de fabrication par exemple)
- Des concertations à propos des niveaux de production

Veuillez noter que les questions relatives à la concurrence libre et loyale ne sont pas limitées aux exemples fournis ci-dessus.



**Vous avez un doute? Contactez votre responsable ou le service Éthique des affaires et conformité à: [businessethics@coloplast.com](mailto:businessethics@coloplast.com)**

# Intégrité personnelle

Notre intégrité personnelle oriente notre jugement et nos actions, si bien qu'elle régit nos décisions professionnelles et nous garantit le respect des valeurs de Coloplast.

## Conflits d'intérêts

En tant qu'employés de Coloplast, nous devons toujours prendre des décisions impartiales, correspondant aux valeurs de l'entreprise et dans le meilleur intérêt de Coloplast. Nous sommes tenus de signaler tout conflit d'intérêts potentiel ou avéré afin qu'il puisse être correctement résolu.

Lorsqu'un conflit d'intérêts potentiel ou avéré survient, vous devez vous retirer du processus décisionnel et en référer à un supérieur qui ne se trouvera pas en situation de conflit d'intérêts (à votre supérieur hiérarchique par exemple), ou au service Éthique des affaires et conformité local ou global.

Les contrats professionnels en dehors de Coloplast, y compris la participation à des conseils d'administration de tiers, peuvent donner lieu à des conflits d'intérêts. Tout contrat professionnel proposé par un tiers autre que Coloplast (en tant qu'employé ou membre du conseil d'administration d'une société, d'une entité commerciale ou d'un conseil consultatif scientifique tiers) doit être validé par écrit au préalable par votre responsable et service des ressources humaines. L'approbation ne peut être accordée si la mission risque d'affecter vos performances au travail ou si elle interfère avec vos responsabilités chez Coloplast.

### Résolution des conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts potentiel ou avéré peut généralement trouver une issue raisonnable tant pour l'employé que pour Coloplast. Il reste néanmoins essentiel que la solution au problème soit trouvée par les bonnes personnes. La bonne résolution du conflit garantira l'intégrité de toutes les parties concernées et protégera Coloplast.

## CONFLITS D'INTÉRÊTS

Toujours	Jamais
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous assurer d'agir dans le meilleur intérêt de Coloplast</li> <li>• Éviter les situations où vos intérêts personnels se heurtent aux intérêts de Coloplast</li> <li>• Refuser tout cadeau ou invitation qui pourrait vous faire vous sentir redevable ou qui pourrait ressembler à une obligation</li> <li>• Informer immédiatement votre supérieur des situations où vos intérêts personnels pourraient se heurter aux intérêts de Coloplast</li> <li>• Vous retirer du processus décisionnel si un conflit d'intérêts potentiel survient, et laisser un supérieur hiérarchique qui ne se trouve pas en situation de conflit d'intérêts prendre le relais</li> <li>• Baser vos décisions professionnelles sur le mérite et non sur les personnes que vous connaissez</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Profiter de votre position chez Coloplast pour obtenir un avantage indu, que ce soit pour vous-même, vos proches ou des collaborateurs</li> <li>• Vous investir dans n'importe quelle activité à l'extérieur qui est en concurrence ou semble rivaliser avec Coloplast ou qui enfreint une de vos obligations envers Coloplast</li> <li>• Utiliser les équipements, les installations ou les ressources de Coloplast (y compris des informations confidentielles ou relatives à la propriété intellectuelle) pour l'une de vos activités à l'extérieur, sauf autorisation préalable à l'utilisation</li> <li>• Laisser vos relations personnelles interférer de manière inappropriée avec vos actions en tant qu'employé</li> <li>• Favoriser un membre de la famille, son compagnon ou tout autre ami personnel lors d'une décision d'affaires</li> </ul>



# Quelles peuvent être les situations de conflits d'intérêts ?

Un conflit d'intérêts peut survenir si vous, votre conjoint, votre partenaire, un proche ou un ami avez un intérêt personnel qui interfère avec une décision d'affaires. Dans de nombreuses situations, vos intérêts personnels peuvent se heurter aux intérêts de Coloplast. Soyez particulièrement vigilant quand :

- Des transactions impliquent votre conjoint ou votre partenaire, des proches, ou des amis (si vous devez par exemple conclure un contrat avec une société détenue par votre conjoint)
- Des transactions impliquent une société dans laquelle vous, votre conjoint ou votre partenaire, des proches, ou des amis ont un intérêt commercial, financier ou personnel (si vous devez par exemple conclure un contrat avec une société dans laquelle vos parents ont récemment investi une grosse somme d'argent)
- Vous êtes impliqué dans le recrutement ou le management de votre conjoint, de votre partenaire, de proches ou d'amis
- Vous avez des engagements professionnels extérieurs à Coloplast (emploi, activité commerciale, investissements, participation à un conseil d'administration ou rôle au sein du gouvernement)

Mieux vaut prévenir que guérir quand il est question de conflits d'intérêts. Signalez rapidement tout conflit d'intérêts potentiel ou avéré auquel vous êtes confronté, qu'il vous implique personnellement ou un collègue.

Les supérieurs doivent immédiatement résoudre les problèmes de conflits d'intérêts, et la résolution doit être consignée par écrit. De tels problèmes ne peuvent être résolus sans la participation du service des ressources humaines et/ou d'autres intervenants pertinents.

**Vous avez un doute? Contactez votre responsable ou le service Éthique des affaires et conformité à: [businessethics@coloplast.com](mailto:businessethics@coloplast.com)**

### Cadeaux, marque d'hospitalité et autres avantages pour les partenaires commerciaux (autres que les professionnels de santé) et les fonctionnaires

Coloplast encourage les relations de travail fructueuses et la bonne volonté envers nos partenaires commerciaux, essentiels à notre succès.

S'il y a lieu, nous pouvons envisager d'offrir un [cadeau ou une marque d'hospitalité](#) à un partenaire commercial. Dans ce cas, nous devons veiller à ne créer aucune situation assimilable à un conflit d'intérêts ou de loyauté, ou qui donnerait l'impression d'une tentative inappropriée d'influencer les décisions d'affaires. Dans de nombreux pays, des réglementations plus strictes sont en vigueur en ce qui concerne les cadeaux et les marques d'hospitalité envers les fonctionnaires. La violation de ces réglementations peut être perçue comme de la corruption. Veuillez à toujours respecter les réglementations applicables relatives aux interactions avec les fonctionnaires.

Assurez-vous toujours que les marques d'hospitalité et autres avantages soient appropriés, légaux, et documentés avec précision conformément à la législation applicable et aux exigences en matière de rapport interne, tant pour la protection de Coloplast que pour celle de votre propre intégrité.

Veillez noter que les [cadeaux, marques d'hospitalité et autres avantages](#) offerts aux [professionnels de santé](#) sont soumis à des réglementations strictes et à des exigences précises en matière de rapport dans certains marchés, et peuvent même être interdits dans certains pays. Veuillez-vous reporter à la section relative aux [rapports avec les professionnels de santé](#).

### CADEAUX, MARQUES D'HOSPITALITÉ ET AUTRES AVANTAGES POUR LES PARTENAIRES COMMERCIAUX ET LES FONCTIONNAIRES

Toujours	Jamais
<ul style="list-style-type: none"><li>• N'offrir que des cadeaux, des marques d'hospitalité ou autres avantages raisonnables, <u>qui ne soient pas trop généreux</u>, et lorsqu'ils sont autorisés et appropriés</li><li>• Offrir des cadeaux, des marques d'hospitalité ou autres avantages en toute transparence et vous assurer de leur documentation détaillée</li><li>• Si vous avez des doutes concernant des cadeaux, des marques d'hospitalité ou d'autres avantages offerts à un partenaire commercial qui pourraient soulever des questions concernant votre intégrité ou celle de Coloplast, en informer immédiatement votre responsable ou le responsable de la personne concernée</li><li>• Respecter les réglementations locales concernant les cadeaux et marques d'hospitalité</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Offrir des cadeaux, des marques d'hospitalité ou tout autre avantage au-delà de la courtoisie élémentaire/locale</li><li>• Offrir des cadeaux, des marques d'hospitalité ou tout autre avantage qui pourraient être perçus comme une tentative d'influencer de manière inappropriée des décisions d'affaires</li><li>• Offrir des cadeaux, des marques d'hospitalité ou tout autre avantage liés à toute obligation ou attente</li><li>• Offrir des cadeaux, des marques d'hospitalité ou tout autre avantage qui ne seraient pas conformes aux règles du bénéficiaire et à la législation locale</li></ul>

### Cadeaux, marque d'hospitalité et autres avantages offerts à des employés de Coloplast par des partenaires extérieurs

Coloplast accepte que ses employés reçoivent des marques d'hospitalité et des cadeaux symboliques de la part de partenaires commerciaux, car c'est une manière ordinaire de construire des relations d'affaires dans de nombreux marchés.

Les employés ne doivent jamais accepter ou recevoir de cadeaux dépassant une valeur symbolique.

Les cadeaux et marques d'hospitalité sont souvent échangés avec de bonnes intentions, mais ils peuvent être mal interprétés et peuvent donner l'impression d'une influence inappropriée. C'est pourquoi les employés de Coloplast ne doivent pas accepter de [cadeaux, de marques d'hospitalité ou autres avantages](#) qui pourraient soulever des questions concernant l'intégrité de Coloplast ou de ses employés.

N'oubliez pas que le moment choisi et la manière utilisée pour offrir un cadeau ou une marque d'hospitalité jouent énormément pour savoir s'il convient d'accepter l'offre. Il sera par exemple certainement inapproprié d'accepter des cadeaux ou des marques d'hospitalité durant un appel d'offres ou avant la signature d'un contrat final d'approvisionnement.

### CADEAUX, MARQUES D'HOSPITALITÉ ET AUTRES AVANTAGES OFFERTS À DES EMPLOYÉS DE COLOPLAST PAR DES PARTENAIRES EXTÉRIEURS

Toujours	Jamais
<ul style="list-style-type: none"><li>• Veiller à n'accepter des cadeaux que s'ils sont conformes aux législations, aux réglementations et aux pratiques commerciales locales</li><li>• Veiller à n'accepter que des marques d'hospitalité raisonnables, qui ne soient pas inappropriées</li><li>• Veiller à n'accepter que des <a href="#">cadeaux, des marques d'hospitalité ou tout autre avantage</a> qui ne peuvent pas être perçus comme une tentative d'influencer des décisions d'affaires</li><li>• Si vous avez des doutes concernant des cadeaux, des marques d'hospitalité ou d'autres avantages qui pourraient soulever des questions concernant votre intégrité ou celle de Coloplast, en informer immédiatement votre responsable</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accepter des dons monétaires ou des cadeaux dépassant une valeur symbolique</li><li>• Accepter des cadeaux, des marques d'hospitalité ou tout autre avantage au-delà de la courtoisie</li><li>• Solliciter ou encourager des cadeaux, des marques d'hospitalité ou tout autre avantage de la part d'une tierce partie existante ou potentielle de Coloplast</li><li>• Accepter des cadeaux, des marques d'hospitalité ou d'autres avantages si cela peut soulever des questions concernant votre intégrité ou celle de Coloplast</li><li>• Accepter des cadeaux ou des marques d'hospitalité durant un appel d'offres ou avant la signature d'un contrat final d'approvisionnement</li></ul>



# Échanges avec les professionnels de santé

Coloplast entretient des rapports avec des [professionnels de santé](#) afin de garantir une utilisation optimale de nos produits par nos utilisateurs.

La collaboration avec les professionnels de santé est essentielle pour l'élaboration de technologies innovantes et l'amélioration des produits, pour faire connaître nos produits, et pour partager des informations scientifiques et relatives au développement produit. C'est pourquoi nous devons connaître, et toujours respecter, la législation, les réglementations, les codes éthiques et les normes du secteur en vigueur, tant dans notre propre pays que dans le pays du professionnel de santé.

## Directives générales

En règle générale, nous ne devons jamais offrir à un professionnel de santé quelque chose qui pourrait être perçu comme une tentative d'influencer de façon inappropriée sa décision concernant l'achat, l'utilisation, la prescription ou la recommandation de nos produits. Nous devons toujours pouvoir prouver la finalité professionnelle des interactions avec les professionnels de santé. Si une activité implique plus d'un pays (si, par exemple, un professionnel de santé d'un pays effectue des services dans un autre pays), nous devons nous conformer aux exigences des deux pays, dans la mesure où elles s'appliquent.

## Cadeaux, marques d'hospitalité et autres avantages pour les professionnels de santé

De nombreuses législations nationales et codes régissant notre secteur au niveau régional ou local réglementent [les cadeaux, marques d'hospitalité et autres avantages](#) offerts aux professionnels de santé et aux organisations de soins de santé. C'est pourquoi il faut toujours consulter la législation locale et les codes régissant notre secteur en vigueur, ainsi que les politiques de Coloplast aux niveaux global et régional avant d'offrir des cadeaux ou marques d'hospitalité à un professionnel de santé. Si vous êtes autorisé à offrir des cadeaux aux professionnels de santé, ces présents doivent toujours être d'une valeur raisonnable et avoir un objectif professionnel ou pédagogique ou profiter aux patients.

Coloplast offre uniquement des marques d'hospitalité (repas compris) aux professionnels de santé si elles sont légales et conformes aux réglementations applicables dans le secteur, et dans le cadre d'un événement ou d'une rencontre légitime.

Les événements et réunions doivent toujours se tenir dans des lieux appropriés et dans les conditions nécessaires au bon déroulement de l'événement ou de la réunion ; l'importance de l'image et de la perception doit toujours être prise en compte. Toute marque d'hospitalité survenant en conjonction avec un événement doit rester modérée et raisonnable, et doit être subordonnée à l'objectif premier de l'événement ou de la réunion. De même, les prises en charge de voyage doivent rester raisonnables. Nous ne prenons jamais en charge les coûts associés aux conjoints ou à d'autres invités des professionnels de santé.

Vous pouvez trouver de plus amples informations concernant les politiques relatives aux cadeaux et aux marques d'hospitalité dans la Politique globale de Coloplast relative aux interactions avec les professionnels de santé et dans les politiques locales.

### Honoraires des consultants et des intervenants

Afin de préserver la qualité de nos produits et d'assurer le plus haut niveau d'expertise dans nos domaines, il est légitime que nous prenions parfois conseil auprès d'experts et de spécialistes.

Lorsque nous faisons appel à des [professionnels de santé](#) à titre de consultants ou d'intervenants, cela doit être fondé uniquement sur l'adéquation du professionnel de santé avec la mission et sur ses aptitudes et ses qualifications professionnelles. Lorsque nous faisons appel à un professionnel de santé, nous devons nous assurer que sa rémunération soit proportionnelle aux services rendus, conforme à la juste valeur marchande et transparente. Les détails de la collaboration doivent toujours être consignés dans un accord écrit. Par ailleurs, la qualité du service rendu par le professionnel de santé doit être évaluée (par ex., au moyen d'un formulaire d'impressions) pour garantir l'adéquation constante du groupe de professionnels de santé avec lesquels nous travaillons. Un contrat de consultant ne doit jamais être utilisé pour inciter un professionnel de santé à acheter ou à recommander des produits Coloplast.

### Bourses d'études et parrainages

Coloplast accorde des parrainages et des bourses d'études aux professionnels et organisations de santé conformément à la législation et aux réglementations applicables ainsi qu'aux codes régissant notre secteur d'activité aux niveaux local et régional. Veuillez suivre toute procédure locale établie dans notre entreprise, comme le processus d'un Comité des subventions.

### Transparence et exigences de déclaration

Sachez que certains pays et certaines associations professionnelles exigent la déclaration des honoraires, cadeaux, marques d'hospitalité, bourses et autres transferts de valeur offerts aux professionnels de santé et organisations de soins de santé. Ces exigences de déclaration peuvent s'appliquer au-delà des frontières nationales, et la non-déclaration de ces transferts de valeur est passible de lourdes peines et amendes.

## ÉCHANGES AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Toujours	Jamais
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous assurer que vous pouvez démontrer la finalité professionnelle de l'interaction avec un professionnel de santé et/ou un organisme de soins de santé</li> <li>• Consulter la législation locale et les codes régissant notre secteur d'activité, ainsi que les politiques de Coloplast aux niveaux mondial et régional avant d'offrir des cadeaux ou marques d'hospitalité à un professionnel de santé</li> <li>• Respecter les exigences de déclaration applicables</li> <li>• Maintenir les marques d'hospitalité à un niveau raisonnable, qui ne soit pas trop généreux</li> <li>• Offrir des cadeaux et autres avantages à un professionnel de santé uniquement lorsqu'ils sont autorisés et appropriés – si les présents sont permis, ces derniers doivent toujours être d'une valeur modérée et avoir un objectif professionnel ou pédagogique ou profiter aux patients</li> <li>• Se conformer aux réglementations à l'égard des échantillons de produit et des produits de démonstration/évaluation</li> <li>• En cas de doute, vous adresser à votre supérieur ou au service Éthique des affaires et conformité local ou global</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir <a href="#">des cadeaux, des marques d'hospitalité ou tout autre avantage</a> qui pourraient être perçus comme une tentative d'influencer de manière inappropriée le professionnel de santé ou un organisme de soins de santé</li> <li>• Offrir des cadeaux, des marques d'hospitalité ou tout autre avantage liés à toute obligation ou attente</li> <li>• Offrir des cadeaux, des marques d'hospitalité ou tout autre avantage au-delà de la courtoisie élémentaire/locale</li> <li>• Offrir des cadeaux, des marques d'hospitalité ou tout autre avantage qui ne seraient pas conformes à la législation et aux réglementations applicables</li> <li>• Offrir des cadeaux sous forme d'argent ou équivalent</li> <li>• Offrir des cadeaux, des marques d'hospitalité ou d'autres avantages à un professionnel de santé qui pourraient soulever des questions concernant votre intégrité ou celle de Coloplast</li> <li>• Payer des honoraires dépassant leur juste valeur marchande</li> <li>• Payer pour les conjoints ou autres invités d'un professionnel de santé</li> </ul>

## Comment coopérez-vous...

Lorsque nous faisons appel à un professionnel de santé, nous devons toujours faire preuve d'une prise de décision indépendante :

- S'assurer que le besoin professionnel défini et légitime soit documenté
- Obtenir les documents nécessaires concernant ses compétences et son expérience professionnelles
- Informer l'employeur du professionnel de santé (hôpital, clinique, université, etc.)
- Toujours rédiger un contrat par écrit à l'aide du modèle de contrat pour les consultants, les intervenants, etc. de Coloplast
- S'assurer que toute rémunération payée au professionnel de santé reflète la juste valeur marchande des services fournis ; en cas de doute, vérifier auprès de votre supérieur ou du Service Éthique des affaires et conformité local ou de l'entreprise
- Vérifier que le lieu et les dispositions relatifs à l'accord de consultation ou d'intervention du professionnel de santé sont conformes aux exigences et codes en vigueur
- Documenter le travail fourni par le professionnel de santé et indiquer qu'il a été réalisé avec succès, en fournissant des informations plus détaillées lorsque cela est nécessaire
- Faire des rapports comme il se doit – si cela est requis par la loi ou le code régissant le secteur dans votre pays ou celui du professionnel de santé
- Conserver des archives pour prouver que l'engagement du professionnel de santé a été réalisé conformément aux exigences

Différentes règles sur l'information de l'employeur du personnel de santé s'appliquent en Chine et aux États-Unis – référez-vous au département Conformité local et aux procédures locales.

**Vous avez un doute? Contactez votre responsable ou le service Éthique des affaires et conformité à: [businessethics@coloplast.com](mailto:businessethics@coloplast.com)**





# Les utilisateurs finaux et leurs organisations

En collaborant étroitement avec les médecins et utilisateurs finaux, Coloplast a continuellement défini de nouveaux standards concernant les soins personnels ; façonnant et développant le marché des solutions personnalisées de soins intimes.

Coloplast continue d'investir dans l'innovation et nous sommes certains qu'un dialogue ouvert et qu'un échange transparent des informations avec les utilisateurs et leurs organisations sont primordiaux pour offrir la meilleure qualité de vie possible à ceux qui utilisent nos produits et nos services.

## Utilisateurs finaux

De l'avis de Coloplast, tous les utilisateurs finaux doivent être traités avec respect et dignité et être informés en temps opportun des produits et services d'une façon équitable et équilibrée. Leurs besoins doivent être entendus, pleinement compris et satisfaits par les produits ou soins qui leur conviennent le mieux en tant qu'individus.

Coloplast peut recevoir, collecter, traiter, stocker, transmettre et utiliser les données personnelles des utilisateurs finaux par le biais de diverses activités professionnelles, comme les centres d'appels, la recherche et le développement, la qualité des produits, les plateformes marketing (comme les réseaux sociaux) et d'autres initiatives. Conformément à la [Politique globale de protection des données personnelles](#) de Coloplast, nous devons collecter, traiter et protéger correctement les données personnelles. Vous pourrez trouver davantage d'informations sur le traitement des données personnelles par Coloplast sur le [site Web de Coloplast](#) et dans la rubrique ["Global Privacy" de Connect](#). Si vous avez des questions concernant le traitement des données personnelles, veuillez contacter [DataProtectionOffice@coloplast.com](mailto:DataProtectionOffice@coloplast.com).

Nous avons le plus grand respect pour les relations de confiance que nous avons établies avec nos utilisateurs finaux, ainsi que pour la relation qui existe entre les utilisateurs finaux et leurs professionnels de santé. Les professionnels de santé ont une obligation morale, éthique et légale de faire passer le bien-être de leurs patients avant leurs propres intérêts. Coloplast ne doit jamais interférer ou compromettre l'intégrité de la relation entre les patients et les professionnels de santé.

## Organisations des utilisateurs finaux

Les organisations des utilisateurs finaux fournissent à ces derniers un soutien et des informations sur la manière de vivre avec leur pathologie. Ces organisations représentent leurs points de vue et travaillent à une avancée sur les problèmes qui affectent la vie des utilisateurs finaux. Les meilleurs partenaires pour sensibiliser aux meilleurs traitements disponibles et aux besoins non satisfaits sont les organisations d'utilisateurs finaux. Ces organisations expriment avec confiance les besoins des utilisateurs finaux, s'engagent profondément et comprennent le quotidien des utilisateurs finaux, des vertus que seuls les groupes de défense possèdent.

Notre ambition est d'être le partenaire privilégié des organisations d'utilisateurs finaux dans nos domaines de soins et de créer des partenariats de confiance et mutuellement bénéfiques avec ceux-ci.

Il est essentiel de soutenir le développement de ces types de relations mutuellement avantageuses sans compromettre l'intégrité des parties impliquées. Nous appliquons constamment des standards de conduite exigeants dans nos relations avec les organisations d'utilisateurs finaux. Notre collaboration avec ces groupes a l'objectif clairement défini d'en garantir l'intégrité et s'appuie pour cela sur les principes d'indépendance, de transparence et de respect.

#### ORGANISATIONS DES UTILISATEURS FINAUX

Toujours	Jamais
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les groupes d'utilisateurs finaux en tant que parties prenantes importantes</li> <li>• Baser les relations et interactions avec les groupes d'utilisateurs finaux sur les standards d'intégrité, d'indépendance, de respect, de transparence et de bénéfice mutuel</li> <li>• S'assurer que les activités se déroulent à proximité de l'organisation d'utilisateurs finaux et que les marques d'hospitalité sont offertes de façon modeste et appropriée à la nature de la collaboration avec l'organisation d'utilisateurs finaux</li> <li>• Respecter les exigences de transparence applicables</li> <li>• S'assurer que la rémunération versée par Coloplast est proportionnelle et reflète la juste valeur marchande des services fournis par l'organisation d'utilisateurs finaux ou les représentants de l'organisation d'utilisateurs finaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demander l'exclusivité des financements ou exiger que certaines activités, comme la communication publique ou les réunions des membres, soient effectuées dans le but de profiter uniquement à Coloplast</li> <li>• Offrir des cadeaux ou des marques d'hospitalité, ou organiser des événements ou activités dans le but d'influencer les décisions prises par une organisation d'utilisateurs finaux</li> <li>• Fournir un soutien financier ou en nature direct ou indirect, un soutien indirect et/ou un soutien non financier aux organisations d'utilisateurs finaux sans documenter un tel soutien dans un accord écrit</li> </ul>

Tout commence avec notre mission. C'est la raison pour laquelle nous venons travailler chaque jour :

Notre mission

## *Améliorer la qualité de vie des personnes qui souffrent d'altérations physiques intimes*

Que ce soit de se rendre à l'épicerie ou de faire du vélo sur une montagne, les espoirs et les aspirations de nos utilisateurs alimentent notre passion pour trouver de nouvelles façons de contribuer à leur rendre la vie plus facile.

Le dévouement des médecins et des infirmières nous pousse à fournir les produits et l'assistance dont ils ont besoin pour offrir le meilleur traitement et les meilleurs soins.

Dans tout ce que nous faisons, nous nous engageons à simplifier la vie des personnes ayant des besoins de santé intimes. Même quand la facilité est la chose la plus difficile à faire.



# Produire avec intégrité

Le nom de Coloplast est – et continuera à être – associé à des produits et services innovants qui facilitent la vie des personnes nécessitant des soins intimes.

Notre réputation en matière d'innovation et de qualité nous donne un avantage concurrentiel, et nous ne ferons aucun compromis sur nos standards élevés. Nos produits innovants sont conçus et fabriqués avec la plus grande qualité et le plus grand respect pour l'environnement.

## Qualité des produits et sécurité des patients

Le respect des normes de qualité internes et externes, des exigences réglementaires et des pratiques internationales est primordial afin de préserver la confiance de nos clients, des autorités et de nos partenaires commerciaux et de répondre à leurs attentes concernant la qualité, la sécurité et l'utilité de nos produits. Nous privilégions toujours la sécurité et la qualité dès les premières étapes de la conception d'un nouveau produit et tout au long de son cycle de vie.

Afin de surveiller, d'analyser, d'évaluer et de contrôler les risques liés à nos produits, Coloplast a établi un processus de surveillance après la mise sur le marché conformément aux exigences réglementaires. En cas de plainte, nous les enregistrons afin d'informer rapidement le problème aux autorités compétentes. Ces informations sont également précieuses pour l'amélioration de la qualité de nos produits.

## Innovation, essais cliniques et principes éthiques généraux pour le développement de nos produits

Coloplast aspire à être un chef de file du secteur qui écoute et répond aux besoins de ses utilisateurs grâce à des solutions innovantes dans tous nos secteurs d'activité. Cela signifie que nous menons nos activités de recherche et de développement en étroite collaboration avec nos utilisateurs et des professionnels de santé ayant une parfaite connaissance du domaine.

Coloplast mène ses essais cliniques conformément aux exigences réglementaires et aux consignes reconnues à l'échelle internationale. Nous collectons et fournissons rapidement les données nécessaires aux autorités réglementaires compétentes, et nous conservons les données cliniques conformément à la législation applicable.

Lors de l'élaboration de nouveaux produits, nous nous conformons aux exigences réglementaires en matière de contrôle de la conception, aux processus et aux procédures de qualité de Coloplast, ainsi qu'aux principes éthiques communs de développement des produits.

## Protection de l'environnement

Nous reconnaissons qu'il est inévitable que la production affecte l'environnement, mais nous nous engageons à limiter ces impacts. Notre système de management environnemental est certifié selon la norme internationale ISO 14001 qui garantit notre conformité avec la législation et notre engagement systématique afin de réduire continuellement notre impact sur l'environnement.

À travers notre engagement, nous contribuons à relever les défis environnementaux mondiaux relatifs au changement climatique, à la pénurie de ressources, à la gestion des déchets ou à l'utilisation de substances dangereuses.

Les analyses du cycle de vie guident les efforts environnementaux de Coloplast et englobent l'ensemble du processus, des matières premières à la gestion des déchets en passant par la consommation d'énergie, le traitement des déchets et le transport des marchandises. Nous avons pour stratégie d'éviter l'utilisation de matières premières qui ont des répercussions sur l'environnement et de sans cesse réduire le recours à de telles matières.

Lorsque nous développons des produits chez Coloplast, nous faisons face aux défis environnementaux en intégrant des principes d'écoconception dans toutes les étapes du développement. Cela signifie que :

- Nous utilisons des matières premières qui ont un impact environnemental limité
- Nous améliorons nos systèmes de gestion des déchets et nos programmes de recyclage
- Nous limitons au maximum la consommation d'énergie nécessaire à la production

## ENVIRONNEMENT

Toujours	Jamais
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter l'impact quotidien de vos activités sur l'environnement</li> <li>• Partager les bonnes idées sur la façon de minimiser l'impact de Coloplast sur l'environnement</li> <li>• Signaler toute situation qui pourrait représenter un risque pour l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ignorer l'impact de votre travail quotidien sur l'environnement</li> <li>• Fermer les yeux sur les défis environnementaux</li> <li>• Penser que les améliorations environnementales sont la responsabilité des autres ou penser que l'impact de votre décision est si infime qu'il ne se ressentira pas à grande échelle</li> </ul>

### Essais sur les animaux

Lorsque nous développons des produits pour des personnes ayant besoin de soins intimes, des essais sur les animaux sont parfois nécessaires afin d'assurer la sécurité de nos produits. Qui plus est, certaines autorités exigent des documents obtenus dans le cadre d'essais sur les animaux avant l'homologation d'un produit. C'est pourquoi nous ne pouvons pas éviter complètement les essais sur les animaux lors de l'élaboration et de l'homologation de nos produits. Néanmoins, nous nous efforcerons toujours de remplacer les expérimentations animales par d'autres méthodes d'expérimentation non animales lorsque cela est possible. Lorsque des expérimentations animales sont requises, nous les limitons au maximum et utilisons des méthodes qui nuisent le moins possible au bien-être des animaux.

En outre, nous ne travaillons qu'avec des fournisseurs qui respectent la législation et les normes internationales relatives au bien-être des animaux et nous effectuons régulièrement des contrôles afin de nous assurer qu'ils sont en conformité.

Pour de plus amples informations concernant la protection des animaux chez Coloplast, veuillez consulter notre [Politique relative aux essais sur les animaux](#).

# Réduire notre empreinte environnementale

Nous sommes une entreprise en croissance. Cela signifie une augmentation de la production, et potentiellement un impact accru sur l'environnement.

C'est pourquoi nous nous sommes engagés à minimiser notre empreinte environnementale tout en étant en croissance.





# Les actifs de la société et l'information

Chacun d'entre nous est responsable de la protection des équipements et des biens matériels de Coloplast et de la protection des informations confidentielles et la [propriété intellectuelle](#), et de la sécurité des [données personnelles](#). Nous devons conserver les rapports comptables et registres complets et exacts et répondre aux exigences de sécurité de l'information.

## Informations confidentielles et propriété intellectuelle

Nos renseignements commerciaux confidentiels sont très précieux et doivent être protégés en toute circonstance. En tant qu'employés de Coloplast, nous avons accès à ces renseignements de diverses manières. C'est pourquoi nous sommes tous tenus de respecter des informations exclusives et [confidentielles](#) de Coloplast, de ne pas les divulguer à des tiers non autorisés, et de ne les utiliser que pour des activités légitimes de Coloplast.

Une informatique stable, efficace et sécurisée est une condition préalable absolue pour Coloplast afin d'effectuer notre mission. Nous vérifions notre système de gestion de sécurité de l'information par le biais de la certification ISO / EIC 27001 et nous contrôlons la conformité continue aux normes et aux politiques à travers d'audits réguliers.

Il est essentiel que nous protégeons notre information des menaces externes et internes, d'une utilisation non-autorisée et illégales de même que de violation de la confidentialité ou de la perte de données.

En tant qu'employés de Coloplast, nous devons respecter les politiques de sécurité de l'information et la confidentialité des données. Nous devons agir de manière responsable et faire preuve de vigilance chaque fois que nous traitons les informations Coloplast. Nous devons savoir que les informations existent sous plusieurs formats et peuvent être divulguées non seulement par des moyens numériques, mais également par des impressions, des conversations et des observations non autorisées.

Nous devons toujours faire attention au lieu, au moment et aux personnes avec qui nous discutons de questions relatives à Coloplast impliquant des informations confidentielles. Particulièrement lorsque nous travaillons sur des projets de Coloplast incluant des informations confidentielles, nous devons classer et marquer ces documents comme tels, utiliser des mesures informatiques pour contrôler le flux d'informations et n'impliquer que les employés de Coloplast concernés lorsque cela est nécessaire.

Nous devons redoubler de prudence dans les lieux publics, car des tiers pourraient tenter d'obtenir des informations confidentielles. La sécurité des informations devient de plus en plus importante dans le paysage numérique. Observez toujours les [politiques et les consignes IT locales et mondiales](#).

**Êtes-vous au courant d'une violation des droits de propriété intellectuelle ou d'un délit d'initié ?**

Informez immédiatement le Service juridique global ou le Service des relations avec les investisseurs. Vous trouverez toutes les [coordonnées](#) dans la rubrique Connect du site Éthique des affaires et conformité.

## SÉCURITÉ INFORMATIQUE

Toujours	Jamais
<ul style="list-style-type: none"> <li>• En cas de doute, jeter les documents               <ul style="list-style-type: none"> <li>– les cybercriminels utilisent souvent des liens dans des e-mails, sur les réseaux sociaux et des sites Web pour voler vos informations – supprimez-les s'ils semblent suspects, même si vous connaissez la source</li> </ul> </li> <li>• Garder un ordinateur « propre »               <ul style="list-style-type: none"> <li>– utilisez un contrôle antivirus, faites attention aux clés USB et appareils externes infectés par des virus ou des logiciels malveillants et supprimez les applications et programmes lorsque vous ne les utilisez plus</li> </ul> </li> <li>• Protéger les informations personnelles               <ul style="list-style-type: none"> <li>– préférez l'identification par empreinte digitale lorsque possible et utilisez des mots de passe forts, à l'abri des regards lorsque vous vous trouvez dans des lieux publics comme des avions, aéroports, etc.</li> </ul> </li> <li>• Prendre ses précautions lors de la connexion               <ul style="list-style-type: none"> <li>– limiter le type d'affaires menées lors de l'utilisation de hotspots Wi-Fi</li> </ul> </li> <li>• Connaître le Web               <ul style="list-style-type: none"> <li>– faire attention aux e-mails et aux sites Web qui vous demandent d'agir immédiatement, proposent quelque chose de trop beau pour être vrai ou demandent des informations personnelles telles qu'un mot de passe</li> </ul> </li> <li>• Déclarer toute perte et/ou tout dommage aux appareils portables de l'entreprise et toute violation de la sécurité et/ou incidents au département informatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partager votre identifiant utilisateur et votre mot de passe</li> <li>• Utiliser le même mot de passe pour plusieurs comptes</li> <li>• Stocker vos mots de passe sur ou à proximité de l'ordinateur</li> <li>• Ouvrir des liens ou e-mails qui paraissent suspects</li> <li>• Oublier que votre smartphone est tout aussi vulnérable que votre ordinateur de bureau ou portable ; vous devez utiliser votre appareil mobile de la même manière que votre ordinateur de bureau ou portable</li> </ul>

Nous devons veiller à ne jamais fournir d'informations confidentielles à des tiers, sauf si un accord de confidentialité a été signé ou si la nature de la relation entre Coloplast et ce tiers garantit une confidentialité suffisante (par exemple, un conseiller financier ou juridique externe tenu au secret professionnel).

Nous devons toujours respecter la confidentialité des informations appartenant à des tiers. Si des tiers nous confient des informations confidentielles, nous devons utiliser ces informations uniquement à des fins professionnelles légitimes et prendre toutes les précautions raisonnables afin de protéger les informations confidentielles du tiers. Si vous prenez connaissance d'une

divulgarion illégale d'informations confidentielles, informez-en immédiatement le Service juridique global.

Nous sommes reconnus pour notre gamme de produits innovants et sommes donc dépendants des droits de [propriété intellectuelle](#). Par conséquent, il est très important que nous conservions nos droits de propriété intellectuelle en ne divulguant des informations à ce sujet qu'à des personnes qui ont une raison valable d'en prendre connaissance.

## INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Toujours	Jamais
<ul style="list-style-type: none"> <li>Partager des informations confidentielles uniquement avec une personne qui a besoin de connaître ces informations et qui est autorisée à y accéder.</li> <li>Passer des accords de confidentialité avec des personnes qui ne font pas partie de Coloplast (par exemple, les fournisseurs ou les consultants externes) avant de divulguer des informations confidentielles</li> <li>Respecter les informations confidentielles des tiers et utiliser les informations confidentielles d'autres parties uniquement à des fins professionnelles légitimes</li> <li>Bien réfléchir à votre façon de traiter des renseignements confidentiels dans les espaces publics</li> <li>Savoir qui peut entendre une conversation sur des sujets confidentiels et qui peut voir votre écran d'ordinateur si des informations sensibles s'affichent</li> <li>Éviter de partager des informations sur la société de manière involontaire, notamment en travaillant sur des projets stratégiques</li> <li>Gérer les informations de la société avec précaution en marquant les documents du code de classification approprié</li> <li>Utiliser le réseau privé virtuel (« VPN ») lorsque vous vous connectez à Internet en dehors de l'entreprise</li> <li>Éliminer les documents avec précaution ; toujours les déchiqueter s'ils contiennent des informations sensibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Divulguer des informations confidentielles à des personnes qui n'ont pas besoin d'en prendre connaissance</li> <li>Copier, prendre ou conserver toute information confidentielle ou relative à la <a href="#">propriété intellectuelle</a> de Coloplast pour un usage personnel ou pour en tirer profit</li> <li>Utiliser des moyens illicites pour obtenir des renseignements confidentiels appartenant à des tierces parties</li> <li>Faire usage des informations confidentielles de Coloplast après la cessation de votre emploi</li> <li>Emporter de grandes quantités de documents imprimés avec vous lorsque vous voyagez</li> <li>Laisser des informations imprimées ou des notes sur la table lorsque vous quittez une réunion</li> <li>Recruter des personnes avec l'intention d'obtenir des informations confidentielles de tierces parties</li> <li>Copier ou transférer les informations confidentielles d'un concurrent que vous avez reçues de manière accidentelle</li> </ul>

## Protection des données personnelles

Coloplast respecte la vie privée et reconnaît l'importance de la protection des [données personnelles](#). Nous traitons les données personnelles de manière éthique et responsable pour poursuivre notre objectif d'être à la fois un employeur responsable et un partenaire de confiance pour nos utilisateurs et nos partenaires commerciaux.

Il se peut que Coloplast doive recueillir, utiliser et transférer des données personnelles concernant des employés et des tiers (utilisateurs, patients, partenaires commerciaux, médecins, représentants de communautés scientifiques, etc.) pour satisfaire aux exigences légales ou pour favoriser l'efficacité des activités et des services. De nombreuses législations nationales et internationales régissent la collecte et le traitement des données personnelles. Si vous ne traitez pas les données personnelles conformément aux législations cela peut nuire à la personne à laquelle ces données appartiennent. Dans certains pays, le mauvais usage des données personnelles constitue une infraction pénale et peut porter gravement préjudice à Coloplast.

Conformément à la [Politique globale de protection des données personnelles](#) de Coloplast, nous devons collecter, traiter et protéger correctement les données personnelles. Vous pourrez trouver davantage d'informations sur le traitement des données personnelles par Coloplast sur le [site Web de Coloplast](#) et dans la rubrique "Global Privacy" de Connect. Si vous avez des questions concernant le traitement des données personnelles, veuillez contacter [DataProtectionOffice@coloplast.com](mailto:DataProtectionOffice@coloplast.com).

Une gestion appropriée des données personnelles implique le respect des procédures internes de Coloplast sur la gestion des [droits des personnes concernées](#) et la [violation de la protection des données](#). Toute demande de suppression ou de modification des données personnelles doit être immédiatement adressée à [privacyrequests@coloplast.com](mailto:privacyrequests@coloplast.com). Toute violation des données doit être immédiatement signalée à Global IT @1600 en tant que violation de données.

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Toujours	Jamais
<ul style="list-style-type: none"><li>Respecter la législation applicable et la <a href="#">Politique globale de protection des données personnelles</a> de Coloplast</li><li>Veiller à recueillir, utiliser, divulguer ou stocker des <a href="#">données personnelles</a> uniquement pour des raisons légitimes et nécessaires bien précises</li><li>Signaler immédiatement toute violation de données (comme la perte d'un ordinateur, un e-mail avec des données personnelles envoyé au mauvais destinataire, la perte d'une clé USB contenant des données personnelles relatives à Coloplast ou toute autre perte ou fuite de données) à Global IT @1600 en tant que violation de données</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Conserver des données personnelles plus longtemps que nécessaire par rapport aux raisons pour lesquelles elles sont collectées et utilisées</li><li>Mettre en péril la sécurité de données personnelles</li><li>Transférer des données personnelles en dehors de Coloplast sans consentement, évaluation du bénéficiaire et/ou accord du traitement de données</li></ul>

## Délits d'initiés

Une information privilégiée est une information précise qui n'a pas été rendue publique, et qui, si elle était connue, pourrait soit affecter le cours des actions d'une entreprise, soit influencer sur la décision des gens d'acheter ou de vendre lesdites actions. Il peut s'agir de résultats financiers ou de renseignements sur de possibles fusions et acquisitions, d'opérations sur les marchés

financiers, de résultats importants de la recherche et de l'innovation, d'accords de licence et d'autres collaborations clés

Vous ne devez en aucun cas vendre, divulguer ou « donner des conseils » à des tiers lorsque vous êtes en possession d'informations privilégiées. Cela peut être considéré comme une grave infraction pénale et est passible d'une peine d'emprisonnement. En cas de doute par rapport à tout acte qui pourrait constituer un délit d'initié selon vous, veuillez contacter le Service juridique global ou le Service des relations avec les investisseurs. La réglementation concernant les délits d'initiés s'applique à tous les employés de Coloplast et des restrictions complémentaires s'appliquent à des employés de Coloplast occupant certains postes.

#### **Lutte contre le blanchiment d'argent**

Coloplast s'engage à respecter les lois applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Nous ferons exclusivement affaire avec des clients reconnus impliqués dans des activités légitimes, avec des fonds provenant de sources légitimes.

Les employés de Coloplast et les tierces parties travaillant en notre nom doivent rester vigilants afin de reconnaître les transactions financières douteuses et prendre des mesures pour réaliser une évaluation préalable (Due Diligence) raisonnable et appropriée. Si vous observez des transactions suspectes ou en cas de doute, vous devez immédiatement contacter le Service financier ou juridique global ou signaler vos préoccupations sur la ligne d'alerte pour l'éthique de Coloplast. Vous trouverez d'autres conseils dans notre Politique globale de lutte contre le blanchiment d'argent.

#### **Fraude**

La fraude est tout à fait contraire à nos valeurs et notre culture. De bons chiffres d'affaires, d'excellentes performances et autres titres ne doivent en aucun cas servir d'excuse à la fraude, quelle qu'en soit l'ampleur. Ne commettez jamais de fraude, et ne fermez jamais les yeux dessus.

#### **Intégrité et loyauté de l'enregistrement des données financières**

Nous faisons attention aux détails et plaçons l'intégrité au cœur de tout ce que nous faisons. Cela inclut des registres précis et complets, qui sont essentiels au succès de Coloplast. Nous utilisons ces registres pour prendre des décisions d'affaires cruciales et pour nous assurer que l'équipe de direction et le conseil d'administration puissent avoir une vision précise, exhaustive et transparente de nos activités et de nos performances commerciales. La communication et le traitement précis et à jour des données financières sont donc au cœur de notre engagement à mener nos activités de façon honnête et éthique.

Nous devons toujours respecter les législations et réglementations, les consignes du Service financier global en matière de comptabilité et de reporting, ainsi que toutes les autres politiques et consignes relatives à la tenue des livres et des registres. C'est pourquoi nous devons conserver les livres et registres de l'entreprise aussi longtemps que nécessaire aux besoins de l'entreprise, ou davantage si la législation l'impose.

Nous devons redoubler de prudence avec les informations financières, car elles sont soumises à des lois supplémentaires relatives à l'exactitude et l'intégralité des livres et registres. Gardez à l'esprit que dans de nombreux marchés, leur non-respect peut nuire à la participation de Coloplast à des appels d'offres et peut potentiellement menacer nos relations avec les pouvoirs publics.

Les responsables doivent veiller à ce que des contrôles internes appropriés soient mis en place afin de se conformer aux législations et aux réglementations ainsi qu'aux procédures et aux consignes émises par le Service financier global. Les failles au niveau des contrôles internes peuvent générer des rapports inexacts, un manque de séparation des tâches, une protection inappropriée de nos ressources et des [fraudes](#).

#### **TENUE DE LA COMPTABILITÉ**

Toujours	Jamais
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consigner de manière précise et complète les informations nécessaires pour vos fonctions et conserver les documents requis</li> <li>• Enregistrer et charger tous les contrats commerciaux dans notre système de gestion des contrats (GetOrganized), consulter la Politique de gestion des contrats</li> <li>• Respecter nos règles de signature</li> <li>• Accorder une plus grande attention à la comptabilisation des revenus, aux frais d'exploitation, aux arrêtés des comptes, aux charges à payer ou aux produits à recevoir</li> <li>• Ne détruire les registres de l'entreprise que s'ils ne sont plus nécessaires aux besoins de l'entreprise, s'il y a obligation à le faire, <u>et</u> s'il n'y a pas d'obligation légale de les conserver</li> <li>• Signaler immédiatement toute fraude avérée ou suspectée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commettre une fraude ou fermer les yeux dessus</li> <li>• Donner une fausse image de vous ou de la société avec l'intention de tromper un partenaire commercial</li> <li>• Faire une déclaration ou une entrée fausse ou trompeuse dans un rapport, un dossier de publications, une note de frais ou tout autre livre ou registre</li> <li>• Enregistrer des informations inexactes délibérément ou par négligence</li> </ul>

### Communication et médias sociaux

Protéger l'image et la réputation de Coloplast nous importe. Notre communication nous aide à nous rapprocher, entre nous et avec nos partenaires. Notre communication doit toujours refléter nos valeurs, poursuivre nos objectifs et promouvoir notre réputation et notre marque.

Par conséquent, seuls les employés formés à répondre au nom de Coloplast sont autorisés à parler en notre nom à propos de notre société ou de nos produits. Il se peut que des personnes extérieures à l'entreprise (la presse, des analystes du secteur, des acteurs du secteur financier, etc.) prennent directement contact avec des employés de Coloplast afin d'obtenir des informations sur nos activités, nos employés, nos clients ou nos partenaires. Toute interaction des employés avec ces personnes au sujet de notre société doit être coordonnée avec le Service des relations avec les investisseurs ou le Service Communications global. Si vous êtes contacté par un tiers, veuillez toujours obtenir des détails concernant l'appelant et les transmettre à une personne appropriée. Vous trouverez une [liste de contacts](#) dans la rubrique Contact du site Éthique des affaires et conformité.

Les employés de Coloplast peuvent évidemment utiliser les [médias sociaux](#) pour toute activité non-commerciale conformément aux législations et aux réglementations locales applicables. Toutefois, gardez toujours à l'esprit que toute utilisation, même personnelle, des médias sociaux par les employés de Coloplast pourrait être attribuée à Coloplast et avoir des répercussions négatives sur son image et sa réputation. Par conséquent, nous devons toujours utiliser les médias sociaux de façon responsable. Pour plus de conseils, vous pouvez consulter nos politiques mondiales et locales sur l'utilisation des médias sociaux ou contacter le [Service Communications de l'entreprise](#).

### COMMUNICATION ET MÉDIAS SOCIAUX

Toujours	Jamais
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer uniquement des informations factuelles et véridiques sur tout ce qui concerne Coloplast</li> <li>• Savoir que les communications sur nos produits sont strictement réglementées et s'assurer de respecter les exigences en matière de communication sur les produits</li> <li>• Assurer une communication objective et professionnelle et respecter les règles d'étiquette, tant au niveau interne qu'externe</li> <li>• Utiliser les médias sociaux, opérés par Coloplast ou non, de manière responsable</li> <li>• Éviter les discours provocateurs, injurieux, ou de surenchère, ainsi que tout ce qui pourrait embarrasser ou dénigrer Coloplast</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parler à la presse de Coloplast, à moins que vous ne soyez expressément autorisé à le faire</li> <li>• Formuler des observations sur un produit Coloplast, sauf si vous êtes expressément autorisé à le faire ; par exemple, ne bloguez jamais sur une réaction positive d'un ami proche à un produit Coloplast spécifique, puisque cela pourrait être considéré comme de la promotion illégale</li> <li>• Insinuer que Coloplast soutient vos opinions personnelles en mélangeant communication professionnelle et personnelle</li> <li>• Divulguer des <a href="#">informations confidentielles</a> appartenant à Coloplast ou à des tiers, sauf aux personnes qui ont un besoin légitime de prendre connaissance de ces informations et y sont autorisées</li> <li>• Promouvoir l'utilisation hors indication des produits Coloplast ou en recommander une utilisation non-conventionnelle</li> <li>• Parler au nom de Coloplast en ligne de manière fallacieuse</li> <li>• Publier des avis personnels concernant les produits ou services de Coloplast</li> </ul>



# Explication des termes

Termes	Explication des termes
Corruption	<p><i>La corruption</i> consiste à offrir des cadeaux, de l'argent ou des faveurs afin d'influencer le comportement d'un représentant du gouvernement ou d'une relation commerciale dans le but d'obtenir un avantage indu.</p> <p>La corruption commerciale est une forme de corruption qui implique la corruption d'agents, d'employés ou de potentiels acheteurs afin d'acquérir un avantage sur les entreprises concurrentes. Cette forme de corruption n'implique pas nécessairement des fonctionnaires ou des établissements publics.</p> <p>Une forme courante de corruption est la « rétrocommission ». Par exemple, un fournisseur de biens ou de services de la « Société A » paie une « rétrocommission » si le vendeur propose au directeur du service des achats de la « Société B » de lui verser de l'argent sur son compte privé dans le but que le directeur du service des achats choisisse la Société A comme fournisseur de biens ou de services de la Société B.</p> <p>La malversation dans le cadre de contrats non-gouvernementaux est un autre exemple de corruption commerciale.</p> <p>Tout comme avec la corruption de responsables publics, le pot-de-vin peut revêtir différentes formes : paiements, avantages, services, etc.</p> <p>Coloplast n'accepte AUCUNE sorte de corruption.</p>
Dons	<p><i>On entend par dons</i> la fourniture de liquidités, de matériel, de produits de la société ou de produits tiers pertinents, pour une utilisation exclusivement caritative ou philanthropique et/ou au bénéfice d'une cause caritative ou philanthropique. Les dons doivent être effectués sans restriction et à des organismes de bienfaisance sérieux uniquement ou à d'autres entités ou organismes à but non lucratif dont les principaux objectifs sont d'ordre caritatif ou philanthropique.</p>
Informations confidentielles	<p><i>Les informations confidentielles</i> sont des informations dont vous avez connaissance grâce à vos fonctions chez Coloplast ou à votre relation avec Coloplast. Ces informations ne sont cependant pas mises à la disposition du public. Cela comprend également les informations sur nos activités, nos performances et nos produits, ainsi que des informations que nos clients et nos relations commerciales nous ont confiées.</p>

	<p>Les exemples comprennent notamment : les données financières et référentielles, les méthodes de fabrication, les informations techniques et relatives à la propriété intellectuelle, les projets de recherche et de développement, les plans de développement, les fusions et acquisitions, les informations concernant les prix, les clients, les données sur les consommateurs et les fournisseurs/vendeurs, les renseignements personnels des employés, etc.</p>
Bourses d'études	<p>Les bourses d'études sont la mise à disposition de fonds, de produits Coloplast ou tiers ou de tout autre soutien à un organisme de soins de santé par ou au nom de Coloplast sans restriction et destinés exclusivement au soutien et à l'avancée de la formation médicale véritable des professionnels de santé, des patients et/ou du public sur les sujets cliniques, scientifiques et/ou de santé concernant les domaines thérapeutiques pour lesquels Coloplast est intéressé et/ou impliqué.</p>
Paiements de facilitation	<p>Les paiements de facilitation sont de petites sommes versées à des fonctionnaires afin d'assurer ou d'accélérer l'exécution d'une action de routine telle que le dédouanement, l'obtention d'un visa que vous êtes légalement autorisé à avoir ou le renouvellement de plaques d'immatriculation. Chez Coloplast, nous considérons cela comme un pot-de-vin.</p>
Fraude	<p>La fraude qualifie toute action destinée à tromper de manière délibérée afin d'en retirer un gain illicite ou injuste. La fraude comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Voler ou ne pas rendre le matériel de bureau, y compris les ordinateurs et téléphones, par exemple, ou transférer des fonds et du matériel de bureau appartenant à Coloplast sans autorisation</li> <li>• Voler ou ne pas rendre des outils et matériaux de production, y compris les déchets et les produits. Abuser des ressources de l'entreprise à des fins privées, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) la location à titre privé de voitures de la société Coloplast, l'utilisation de machines pour une production privée, obtenir un traitement préférentiel de marchandises ou de services gratuits de la part des fournisseurs de Coloplast à des fins privées ou la déclaration de dépenses privées comme dépenses professionnelles ;</li> <li>b) présenter de fausses demandes de remboursement ;</li> <li>c) falsifier des factures ou des documents ;</li> <li>d) porter atteinte à la propriété intellectuelle ; et</li> <li>e) tenir de faux registres ou états financiers délibérément.</li> </ul> </li> </ul>

Cadeaux, marques d'hospitalité et autres avantages	<i>Les cadeaux, marques d'hospitalité et autres avantages s'entendent comme quoi que ce soit de valeur.</i>
Harcèlement	<i>Le harcèlement peut être tant physique que visuel ou verbal. Des exemples de harcèlement comprennent, sans s'y limiter, les notes, les lettres, les déclarations, les insultes, les e-mails ou autres communications électroniques. Il comprend également les images, les dessins, les gestes de la main et tout autre type de geste ou d'action qui sont indésirables et fondés sur l'origine ethnique ou sociale, la couleur de peau, l'âge, le genre, la nationalité, la religion, un handicap, un problème médical, l'orientation sexuelle ou le statut matrimonial.</i>
Organisme de soins de santé	<i>Un organisme de soins de santé est une association ou un établissement (indépendamment de sa forme juridique ou organisationnelle) de soins de santé, médicale, ou scientifique qui peut influencer directement ou indirectement la prescription, la recommandation, l'achat, la commande, la fourniture, l'utilisation, la vente ou la location de technologies médicales ou de services associés, comme un hôpital ou une centrale d'achats, une clinique, un laboratoire, une pharmacie, un institut de recherche, une fondation, une université ou autre établissement d'enseignement, société savante ou association professionnelle (à l'exception des organisations pour les patients et les utilisateurs finaux) ; ou par le biais duquel un ou plusieurs professionnels de santé dispensent leurs services.</i>
Professionnel de santé	<i>Un <i>professionnel de santé</i> est une personne (occupant une fonction clinique ou non, qu'il s'agisse d'un fonctionnaire ou d'un représentant d'une agence gouvernementale ou d'un organisme du secteur public ou privé, incluant sans s'y limiter les médecins, les infirmières, les paramédicaux, les techniciens, les coordonnateurs de recherche ou les professionnels de l'approvisionnement) qui de par ses responsabilités professionnelles, achète, loue, recommande, administre, utilise, fournit, approvisionne ou organise l'achat ou la location de technologies médicales, ou qui peut prescrire des équipements médicaux ou des services connexes; que ce soit de manière directe ou indirecte. Les rapports avec les professionnels de santé sont strictement réglementés. Il convient de prendre des précautions particulières lorsque ces professionnels de santé sont employés ou financés par le gouvernement, et de nombreux professionnels de santé le sont.</i>
Avantage indu	<i>Un <i>avantage indu</i> est un avantage auquel l'entreprise n'a pas clairement le droit et peut inclure, par exemple, une approbation de la hausse des prix, l'attribution d'un marché, la sélection favorable de produits, la délivrance d'un permis ou de licences d'exploitation, l'approbation d'utilisation ou d'homologation d'un produit, une décision de justice favorable ou le règlement d'un contentieux fiscal.</i>
Propriété intellectuelle	<i>La <i>propriété intellectuelle</i> fait référence aux actifs incorporels pour lesquels des droits sont reconnus, comme des brevets, dépôts de</i>

	brevet, secrets commerciaux, marques déposées, droits d'auteur, noms de domaine et droits voisins.
Rétrocommission	<i>Une rétrocommission</i> est une forme de corruption négociée où une entreprise offre quelque chose de valeur à un bénéficiaire à titre de compensation ou de récompense en échange d'un traitement de faveur. Des situations de rétrocommission peuvent par exemple surgir quand un fournisseur présente une facture frauduleuse ou gonflée à un employé d'une entreprise qui l'aide à garantir le paiement, ou quand un fournisseur paie un certain montant ou pourcentage de revenus tirés de contrats à un fonctionnaire afin que ce dernier choisisse l'offre de ce fournisseur parmi les différentes offres.
Données personnelles	<i>Les données personnelles</i> sont des informations qui peuvent être utilisées pour identifier une personne, telles que le nom, l'adresse, les numéros de téléphone, les numéros de sécurité sociale et les numéros de passeport. Certains renseignements personnels sont considérés sensibles, tels que des données concernant l'origine ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses, l'appartenance syndicale, des informations sur la santé, la vie sexuelle, les infractions pénales, de graves problèmes sociaux et d'autres renseignements à caractère purement privé.
Médias sociaux	<p>Le terme de <i>média social</i> fait référence aux blogs, aux wikis, aux réseaux et médias sociaux, aux sites Web de partage d'images et de vidéos, aux applications mobiles, aux mondes virtuels et à toute autre forme de publication ou de discussion sur Internet ou via des technologies de communication mobile. Presque toutes les sociétés/entreprises sont présentes dans les médias sociaux ou interagissent sur les sites sociaux.</p> <p>Les médias sociaux ont généralement les caractéristiques suivantes :</p> <p>ils favorisent souvent la collaboration mondiale et le partage d'opinions, d'idées, d'expériences et de points de vue, souvent avec des étrangers</p> <p>Leur contenu, ainsi que leurs fonctionnalités généralement, est géré et modéré par l'utilisateur de la communauté lui-même et non par le fournisseur de cette plateforme ou par une institution tierce.</p>
Parrainage	Le <i>parrainage</i> consiste à ce que Coloplast offre un soutien financier pour un projet ou un événement, ou soutienne une organisation en échange de possibilités de publicité telle que l'affichage d'un logo lors de manifestations sportives, une mention spécifique dans un magazine, etc.